

## TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, au certificat de capacité professionnelle « Pêche maritime à pied à titre professionnel » menant à la délivrance du permis de pêche à pied
- Fiche RNCP : [RS5141](#) (niveau non renseigné)

## TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 06 mars 2015](#) modifié définissant le contenu du stage de formation conduisant à l'obtention de la capacité professionnelle « pêche maritime à pied à titre professionnel »
- [Code rural et de la pêche maritime : Sous-section 2](#) - Articles D921-67 à R921-75
- [Arrêté du 4 décembre 2020](#) déterminant les conditions de délivrance du permis de pêche à pied professionnelle

## FINALITE(S)

- Reconnaissance d'une capacité professionnelle permettant d'exercer à titre professionnel
- Le certificat de capacité professionnelle PMPTP permet, à son (sa) titulaire, d'obtenir le permis de pêche national autorisant l'exercice du métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel et donc de vendre, en toute légalité et conformément aux réglementations en vigueur, le produit de sa pêche.
- Le titulaire de ce certificat de capacité, pourra, dans le cadre de l'évolution de son activité, développer sa petite entreprise de pêche à pied en diversifiant notamment le produit de sa pêche

## PUBLIC(S) CONCERNE(S) & PREREQUIS FORMATION

- Toute personne, âgée de 18 ans, désireuse d'exercer le métier de pêcheur maritime à pied à titre professionnel, ayant un projet de création d'entreprise de pêche à pied
- Aucun prérequis formation n'est exigé
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefcfm.fr](mailto:isabelle.riou@cefcfm.fr)

## OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Au sortir de la formation, le (la) stagiaire aura connaissance de la réglementation liée à son activité, connaîtra les enjeux environnementaux, sociétaux de la pêche à pied. Il (elle) sera également capable d'exercer l'activité de pêcheur à pied à titre professionnel conformément à la réglementation, en maîtrisant les savoirs, savoir-faire scientifiques et techniques, d'assurer la gestion de son entreprise, d'organiser et de mener à bien sa pêche, d'assurer la vente et la valorisation de ses produits en tenant compte de tous les aspects réglementaires et sécuritaires (environnement, tailles, périodes, conservation hygiène...)

## DUREE(S) ET MODALITE(S) DE FORMATION

- **203 h pour un parcours complet, hors options**
- Formation constituée d'unités d'enseignements théorique et pratique dispensée en continu, en centre, en présentiel et en entreprise dans le cadre d'une période d'activité accompagnée, allant de 50h minimum à 90h, selon l'expérience du (de la) candidat(e)
- de 12 à 24 stagiaires

## CONDITIONS D'ADMISSION AU(X) EPREUVE(S) ET DE DELIVRANCE DU TITRE

- Avoir suivi avec assiduité la formation
- Avoir satisfait aux épreuves des unités capitalisables constitutives de la formation PMPTP :
  - Evaluations en cours de formation (écrit ou oral) pour les unités d'enseignement général (UEG)
  - Examen avec délibération d'un jury pour les unités d'enseignement professionnel (UEP)
    - Ecrit : *présentation et notation d'un mémoire professionnel par les formateurs*
    - Pratique : *évaluation de la pratique professionnelle sur le terrain (période de stage)*
    - Oral : *soutenance orale du mémoire devant jury*
- Le (la) candidat(e) ayant validé chaque unité (système acquis/non acquis) est déclaré(e) admis(e)
- Le certificat de capacité professionnelle est délivré aux candidat(e)s ayant été admis(e)s et donne lieu à la délivrance, par les Affaires Maritimes, du permis de pêche national

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Unités	Objectifs	Contenus	Durées	
<b>Accueil</b>	Présentation de la formation (équipe pédagogique, contenu, objectifs, modalités ...)		<b>30 mn</b>	
<b>Unités d'enseignement général (40h)</b>	<b>UEG 1</b>	Situer les enjeux environnementaux, territoriaux et sociétaux de la pêche et s'adapter aux réglementations	<b>20 h</b>	
	<b>UEG 2</b>	Maîtriser et combiner savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques permettant de comprendre les activités de la pêche dans le milieu		
<b>Unités d'enseignement professionnel et techniques (65 h)</b>	<b>UEP 1</b>	Assurer la gestion technico-économique de l'entreprise	<b>20 h</b>	
	<b>UEP 2</b>	Organiser et mener sa pêche		
	<b>UEP 3</b>	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits	Suivi administratif et comptable	<b>20 h</b>
			Analyse des résultats de l'activité et anticipation de la variabilité des revenus	
			Organiser son activité de pêche	
	<b>UEP 2</b>	Organiser et mener sa pêche	Comprendre et adapter les techniques à sa pêche	<b>25 h</b>
Pratiquer sa pêche en respectant environnement et règles d'hygiène et de sécurité				
<b>UEP 3</b>	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits	Conduire une activité de pêche professionnelle adaptée au marché et/ou contexte régional	<b>20 h</b>	
<b>UEP 3</b>	Assurer la mise en marché et la valorisation des produits	S'assurer de la pérennité de son projet professionnel		
<b>Unités Optionnelles (1)</b>	<b>UEO 1*</b>	<i>Informatique et communication appliquée à l'activité</i>	<i>ND*</i>	
	<b>UEO 2*</b>	<i>Piloter son entreprise de pêche à pied</i>	<i>ND*</i>	
	<b>UEO 3*</b>	<i>Piloter son navire (option obligatoire pour les pêcheurs avec navire)</i>	<i>ND*</i>	
	<b>UEO 4*</b>	<i>Formation au plan de maîtrise sanitaire et à l'HACCP</i>	<i>ND*</i>	
<b>Période d'activité accompagnée</b>	<b>Stage en milieu professionnel</b> ayant pour objectif de former aux techniques de pêche dans le respect des réglementations, de la gestion de la ressource et de l'ergonomie (2)		<b>90 h</b> maximum	
<b>Accompagnement et suivi du (de la) stagiaire</b>	Visite entretien durant la période en entreprise		<b>30 mn</b>	
	Accompagnement à la rédaction du mémoire		<b>7 h</b>	
<b>TOTAL HEURES (2), hors options et Examen Final (soutenance orale devant Jury)</b>			<b>203 h</b>	

(1) Options non mises en œuvre dans le cadre de cette formation

(2) Cette durée peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e).

Dans ce cas précis, l'étude d'un positionnement préalable devra être soumis à la D.I.R.M. dont dépend le centre de formation

## INTERVENANT(S)(ES)

- Enseignant(e)s et/ou formateur(trice)s pour adultes qualifié(e)s ou expérimenté(e)s dans les champs disciplinaires majeurs du programme ((biologie et écologie, commerce, économie, pêche à pied, techniques et méthodes associées, réglementation, hygiène ...)

## DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

## TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

## La pêche à pied professionnelle dans le Golfe du Morbihan en VIDEO



Source vidéo : Comité Départemental des Pêches du Morbihan : <https://youtu.be/JE3jeqfeN10>

[Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne](#)

[Comité départemental des pêches 56](#)

[Comité départemental des pêches 22](#)

[Comité départemental des pêches 35](#)

[Comité départemental des pêches 29](#)

